

Dispositions générales relatives aux cours

Les dispositions générales relatives aux cours constituent une partie intégrante des convocations aux cours de l'Assurance immobilière Berne (inspectorat des sapeurs-pompiers) et destinées aux sapeurs-pompiers (SP). Les prescriptions s'écartant des dispositions générales relatives aux cours seront mentionnées sous la rubrique « Remarque » de la convocation au cours.

Organisations partenaires: les dispositions générales relatives aux cours s'appliquent par analogie aux participants des organisations partenaires. Les dérogations seront discutées et convenues avec le directeur de cours compétent.

Inscriptions	Le commandement des sapeurs-pompiers procède aux inscriptions dans WinFAP sous le cours correspondant. Les dates des cours ainsi que leur occupation sont constamment actualisées dans WinFAP. Les dates des cours de l'année suivante sont disponibles dans WinFAP dès le 1 ^{er} septembre afin de permettre la planification.
Confirmation	Le statut « provisoirement inscrit » est initialement attribué aux SP annoncés. L'inscription est ainsi enregistrée ainsi que la réservation provisoire d'une place dans le cours. Après une première appréciation début décembre, l'inspectorat des sapeurs-pompiers confirmera les participants en leur attribuant le statut « planifié/inscrit » ou en les plaçant sur la « liste d'attente ». La seconde appréciation définitive aura lieu fin janvier. L'inspectorat des sapeurs-pompiers se réserve le droit d'attribuer les places de cours disponibles en fonction des priorités cantonales. Les participants avec le statut « planifié/inscrit » disposent d'une place de cours confirmée et définitive avec obligation de suivre le cours.
Convocation au cours	La convocation au cours et ses annexes seront remises aux participants, par courrier postal, 30 à 45 jours avant le début du cours. Tous les VIP (personnes importantes) de l'organisation de sapeurs-pompiers concernée figurant dans WinFAP ainsi que les participants disposant d'une adresse électronique dans WinFAP recevront une copie de la convocation au cours par courriel. Tous les documents ainsi que le programme de travail seront accessibles dans WinFAP sous la rubrique du cours correspondant.
Dispenses	Aucun congé ne peut en principe être accordé compte tenu de la brève durée du cours. Les cas urgents, soit maladie ou accident, seront immédiatement annoncés par téléphone au commandement des sapeurs-pompiers et à la direction du cours.
Annulations	Le commandement des sapeurs-pompiers procède aux annulations dans WinFAP sous le statut « provisoire » jusqu'à 45 jours avant le début du cours. Le SP est à reporter sous le statut « annulé ». Les participants ne doivent pas être « éliminés ». Les annulations à moins de 10 jours ouvrables avant le début du cours seront uniquement acceptées en cas de maladie, d'accident ou de décès dans la famille.

Indemnité	<p>L'indemnité du participant incombe à l'organisation de sapeurs-pompiers ayant inscrit le participant.</p> <p>Les exceptions concernant les tâches cantonales seront mentionnées sous la rubrique « Remarque » de la convocation au cours.</p>
Assurance	<p>L'assurance est réglée par le participant.</p> <p>Les accidents et maladies survenant durant le cours seront annoncés au commandement des sapeurs-pompiers.</p>
Frais de cours	<p>Les frais de cours découlant de l'infrastructure, du matériel et des instructeurs sapeurs-pompiers sont pris en charge par l'AIB.</p>
Subsistance	<p>Les repas principaux et la subsistance intermédiaire durant les heures de cours sont pris en charge par l'AIB.</p>
Nuitées	<p>Les nuitées éventuelles sont à charge des participants.</p> <p>Les exceptions seront mentionnées sous la rubrique « Remarque » de la convocation au cours.</p>
Généralités	<p>La ponctualité, la discipline et un comportement collégial sont attendus de la part des participants. Les dégâts occasionnés délibérément seront facturés à leur auteur. La langue utilisée durant le cours, soit l'allemand (dialecte) ou le français, est conforme à celle de la convocation et de la publication du cours.</p>